

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

Direction des Ressources Humaines

## ARRETE N° DRH/2025-09/419

# PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU TITRE DE L'ANNÉE 2023, AU GRADE DE CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE PRINCIPALE 2<sup>EME</sup> CLASSE

## Le Maire de la commune de Petit-Bourg,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

**Vu** la délibération n°2025/12/19/081 du 24 juin 2025 fixant les ratios promus et promouvables après avis du Comité Social Territorial du 9 mai 2025.

**Vu** l'arrêté en date du 28 septembre 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2023,

## **ARRÊTE**

#### Article 1:

Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année 2023, au grade **de Chef de Police Municipale 2**° **Classe** :

N°	NOM ET PRENOM	HOMME OU FEMME	SITUATION ACTUELLE (GRADE)	DATE DE L'AVANCEMENT
1	BARDET Marie-Chantal	Femme	Chef de service de Police Municipale	01/01/2023

## Part effective des femmes et des hommes :

EFFECTIF CONSIDÉRÉ	RÉPARTITION		TOTAL
EFFECTIF CONSIDERE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	1

## Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au comptable public,
- Au Président du Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe

## Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6 rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE) dans un délai de deux mois à compter de sa présente notification à l'agent ou via l'application »Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Petit-Bourg, le 15 septembre



Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville
Rue Victor SCHOELCHER
97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe
Tél: 0590 95 38 00 - Fax: 0590 95 69 43